



Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et de la
Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine



L'hébergement des personnes en difficulté sociale en Nouvelle-Aquitaine

Enquête 2016 auprès
des établissements et services
pour adultes



Eric Amrane, Françoise Ballorain, Leila Belaouchet

7 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33525 Bruges Cedex
Tél : 05.56.69.38.00 – Fax : 05.56.50.02.30
e-mail : drjscs-na@jscs.gouv.fr - <http://nouvelle-aquitaine.jscs.gouv.fr>



Introduction.....	4
1 Capacités et services en hébergement et logement	6
1.1 Une quasi-saturation des capacités d'hébergement	6
1.2 Des places qui répondent à des problématiques différentes	7
1.3 Typologie des places	7
1.4 Services et prestations proposés par les établissements	7
1.5 Financements spécifiques	9
2 Le public présent dans les structures le 15 décembre 2016	10
2.1 Personnes seules, familles, enfants	10
2.2 Des personnes accueillies de tous âges	11
2.3 Hors structures mère-enfants, les hommes restent majoritaires en 2016.....	12
2.4 Proportion d'étrangers hors CE en forte croissance.....	12
2.5 Conditions antérieures de vie et motifs principaux d'admission.....	13
2.6 Activité professionnelle des personnes hébergées	14
2.7 La couverture par l'assurance maladie	15
2.8 Durées moyennes de séjour	15
2.9 La sortie des établissements	16
3 Zoom sur l'accueil d'urgence la nuit du 21 au 22 février 2017	17
3.1 Plus de familles qu'auparavant	17
3.2 Une démographie en évolution	18
4 Les personnels dans les structures d'accueil.....	19
4.1 Profils des personnels	19
4.2 Nature des contrats	20
4.3 Des emplois très divers	20
4.4 Taux d'encadrement socio-éducatif.....	21
4.5 Des emplois encore majoritairement occupés par des femmes	22
4.6 Grande variabilité de l'ancienneté selon les structures.....	22
4.7 Quelques rares bénévoles.....	23
Conclusion	24
Annexe : Les établissements enquêtés par l'enquête ES 2016	25



L'enquête ES - Etablissements et Services - « Difficultés sociales » est une enquête quadriennale menée auprès des établissements et services pour personnes en difficulté sociale. Son objectif est de dresser un bilan de l'activité de ces établissements, de décrire les caractéristiques de leur personnel, ainsi que le profil des personnes accueillies au 15 décembre d'une année donnée. Pilotée par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) des ministères sociaux, elle interroge l'ensemble du territoire national.

La présente étude est basée sur les résultats de l'enquête qui s'est déroulée en 2017 à partir des données de l'année 2016. Elle intègre les catégories d'établissements suivantes :

- Hébergement dit généraliste :
 - Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
 - « Autres centres d'accueil », qui sont des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion non conventionnés, hors CHRS.
- Établissements du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés :
 - Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
 - Centres provisoires d'hébergement (CPH), dédiés à l'accueil des réfugiés
- Établissements d'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA)
- Établissements d'accueil mère-enfants, femmes enceintes ou mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans.
- Maisons-relais, y compris les résidences-accueil, structures dédiées aux personnes ayant des troubles psychiques. On trouve parfois le terme « pension de famille » en lieu et place du terme « maison-relais ».

L'enquête ES 2016 portait également sur d'autres catégories de structures qui ne sont pas prises en compte dans la présente étude en raison de la faiblesse du nombre de répondants : l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), les résidences sociales (RS), les foyers de jeunes travailleurs (FJT), y compris ceux transformés en résidences sociales (FTJ/RS), les foyers de travailleurs migrants (FTM).

L'enquête est basée sur des éléments déclaratifs. Le questionnaire est composé de plusieurs bordereaux correspondant à des domaines spécifiques:

- Identification de la structure
- Description de la structure (activité, prestations...)
- Personnels en fonction
- Personnes présentes dans la structure le 15 décembre 2016
- Personnes sorties au cours de l'année 2016
- Personnes accueillies en urgence la nuit du 21 au 22 février 2016.



La préparation de l'enquête, supervisée par la DREES, a été assurée par les Directions Régionales - et Départementales - de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale (DR-D-JSCS). C'est la société IPSOS qui a été chargée des opérations de collecte.

Comme la plupart des enquêtes statistiques, l'enquête ES 2016 a été confrontée à un certain nombre de difficultés de collecte ; certaines structures n'ont pas répondu, ou l'ont fait de manière partielle.

<i>Structures</i>	<i>Établissements interrogés</i>	<i>Répondants</i>	<i>Taux de réponses</i>
<i>Centres d'accueil mère-enfants</i>	<i>13</i>	<i>8</i>	<i>61.5%</i>
<i>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</i>	<i>68</i>	<i>52</i>	<i>76.5%</i>
<i>Autres centres d'accueil</i>	<i>27</i>	<i>18</i>	<i>66.7%</i>
<i>Maisons-relais</i>	<i>72</i>	<i>57</i>	<i>79,2%</i>
<i>Centres provisoires d'hébergement (CPH)</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)</i>	<i>31</i>	<i>22</i>	<i>71.0%</i>
<i>Accueil temporaire du service d'asile (ATSA)</i>	<i>6</i>	<i>2</i>	<i>33,3%</i>
<i>Ensemble</i>	<i>218</i>	<i>159</i>	<i>72,9%</i>

Sur les 301 établissements sociaux enquêtés en nouvelle Aquitaine, 218 faisaient partie des catégories exposées dans le présent document. Les taux de réponse, toute catégories d'établissements confondues, ont avoisiné les 70 %. Les structures n'ayant pas renseigné toutes les données n'ont pas été retenues dans la base de données finale, qui intègre les redressements et pondérations effectués par la DREES.



1 Capacités et services en hébergement et logement

8 850 places d'accueil et d'accompagnement pour adultes et familles en difficulté sociale étaient dénombrées en Nouvelle-Aquitaine au 15 décembre 2016, date de référence de l'enquête. Le tiers de ces places était situé dans les CHRS, un second tiers dans les CADA, le dernier tiers des places étant réparti dans les autres types de structures : maisons-relais, structures d'accueil mère-enfants, et Autres centres d'accueil.

1.1 Une quasi-saturation des capacités d'hébergement

8 245 personnes étaient effectivement présentes dans ces établissements le 15 décembre 2016.

Hors ATSA, non enquêtés en 2012 donc non comparables, 8 072 personnes étaient présentes, soit une augmentation de 42% par rapport au 15 décembre 2012.

<i>Structure</i>	<i>Nombre de répondants</i>	<i>Nombre de places</i>	<i>Présents le 15/12/2016</i>	<i>Taux d'occupation</i>
Centres d'accueil mère-enfants	8	315	412	130,8%
CHRS	52	3 129	3 007	96,1%
Autres centres d'accueil	18	821	762	92,8%
Maisons-relais	57	1 401	1 331	95,0%
CADA	22	3 010	2 560	85,0%
Ensemble	157	8 676	8 072	93,0%

Les taux d'occupation sont globalement élevés. Rappelons qu'ils sont calculés à partir du nombre de personnes présentes dans les établissements le 15 décembre 2016 ; ils ne prennent pas en compte les flux des personnes au cours de l'année. Dans l'hébergement généraliste, le taux d'occupation atteint 93%. Il est élevé aussi bien dans les CHRS (96.1%), qu'en maisons-relais (95%), moindre dans les Autres centres d'accueil (92,8%).

La tension est particulièrement forte dans les centres d'accueil mère-enfants (130.8%), ce qui souligne peut-être une inadéquation entre l'offre et les besoins.

En revanche, on observe une relative sous-occupation dans les CADA (85%), l'une des raisons étant sans doute liée aux modalités d'admission, mais aussi aux configurations propres des établissements et à leur localisation.

En comparaison avec 2012, tous les types de structures enregistrent une augmentation des publics présents à la date de référence du 15 décembre. Les taux d'occupation sont sensiblement stables en CHRS et en maisons-relais, en augmentation dans les Autres centres d'accueil (86,1% en 2012). La sur-occupation dans les CADA en 2012 (103,7%) a été corrigée par un doublement du nombre de places. Les centres d'accueil mère-enfants ont suivi un mouvement inverse sur la même période, puisqu'ils étaient en nette sous-occupation en 2012 (73,9%).



1.2 Des places qui répondent à des problématiques différentes

Les places d'insertion sont essentiellement situées en CHRS, les places d'urgence plutôt dans les Autres centres d'accueil. Le type d'hébergement évoluerait vers plus de structures en diffus. Ce phénomène se développe dans le cadre de l'amélioration de l'humanisation des centres d'hébergement.

1.3 Typologie des places

Places d'urgence : hébergement temporaire avec prise en charge immédiate.

Places de stabilisation : hébergement à vocation transitoire, avec un accompagnement social, en faveur de personnes fortement désocialisées. C'est un intermédiaire entre les hébergements d'urgence et d'insertion.

Places d'insertion : hébergement dans la durée de personnes confrontées à des difficultés sociales importantes, associé à des actions socio-éducatives permettant aux personnes prises en charge de retrouver leur autonomie personnelle et sociale. On les trouve principalement dans les CHRS.

Places en logement adapté : modalité de logement associant logements privés, espaces et services collectifs. Les personnes habitant dans ces logements, de manière temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer. Elles ont un statut d'occupant et bénéficient d'aides au logement.

Autres places d'hébergement : places d'hébergement ne relevant ni de l'insertion à proprement parler, ni de la stabilisation, ni de l'urgence. Les places dans les établissements d'accueil mère-enfants, dans les CADA et dans l'AT-SA sont classées dans cette catégorie.

1.4 Services et prestations proposés par les établissements

L'aide aux démarches administratives et juridiques est le socle de l'activité des établissements. Tous la proposent.

Les prestations d'accompagnement, d'orientation, d'insertion ou aides diverses sont proposées par la plupart des établissements.

Services et projets de vie	Centres d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons-relais	CADA	Ensemble
Aide aux démarches administratives et juridiques	100.0%	94.3%	83.7%	93.2%	100.0%	93.9%
Accompagnement à la parentalité	100.0%	82.5%	49.4%	40.4%	94.1%	65.8%
Accompagnement à la santé et aux soins	88.0%	98.1%	83.1%	94.9%	100.0%	94.9%
Accompagnement vers l'emploi	100.0%	84.8%	65.9%	80.8%	76.9%	80.4%
Accompagnement vers ou dans le logement	74.6%	83.0%	72.0%	72.2%	79.8%	76.2%
Accompagnement à la vie sociale (culture, loisirs, sports)	88.0%	92.2%	54.9%	98.3%	94.1%	89.8%
Existence d'activités professionnelles en atelier (y compris AVA)	.	7.6%	5.2%	8.8%	8.6%	
Existence d'insertion par l'activité économique (en association intermédiaire, chantier d'insertion...)	.	7.8%	.	.	.	



Les parents peuvent bénéficier d'une aide à la parentalité, notamment dans les centres d'accueil mère-enfants dont 100% proposent cette aide, sans surprise puisque l'objectif premier de l'admission est de permettre le maintien du lien ainsi qu'un accompagnement pour éviter l'abandon du ou des enfants. 94.1% des CADA proposent cet accompagnement : le parcours d'errance, la précarité vécue avant l'accueil en CADA peuvent fragiliser les liens familiaux et entraîner la nécessité de retravailler la parentalité.

<i>Services et projets de vie</i>	<i>Centres d'accueil mère-enfants</i>	<i>CHRS</i>	<i>Autres centres d'accueil</i>	<i>Maisons-relais</i>	<i>CADA</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Accès à des produits alimentaires à coût réduit ou issus de l'autoproduction</i>	25.4%	23.2%	.	14.0%	26.2%	18.5%
<i>Distribution de produits alimentaires, de bons alimentaires, de tickets restaurant</i>	62.6%	55.6%	34.9%	17.6%	55.9%	40.2%
<i>Accès à des consignes ou bagageries</i>	.	22.9%	10.4%	7.0%	4.5%	11.4%
<i>Chenil</i>	.	21.3%	38.0%	1.8%	.	12.0%
<i>Crèche, jardin d'enfants ou garderie</i>	62.6%	3.7%	.	.	4.6%	5.6%
<i>Domiciliation</i>	61.6%	65.6%	28.4%	44.5%	82.2%	57.0%
<i>Accès à l'hygiène (douches, machines à laver, etc.) y compris sans hébergement</i>	100.0%	90.3%	83.3%	65.0%	86.5%	81.3%
<i>Présence d'une restauration collective</i>	38.2%	40.2%	47.5%	28.7%	.	30.8%
<i>Possibilité de restauration individuelle</i>	86.5%	44.1%	60.3%	62.8%	44.4%	56.4%
<i>Accès à des soins immédiats</i>	74.6%	46.2%	37.6%	33.1%	38.9%	42.0%
<i>Aide au transport</i>	65.0%	57.8%	25.6%	36.8%	90.2%	53.0%
<i>Distribution de vêtements, couvertures, duvets</i>	49.9%	55.3%	52.1%	9.0%	34.5%	36.1%

La domiciliation, qui permet aux personnes sans domicile de disposer d'une adresse postale pour y recevoir leur courrier, est fréquemment proposée par les CADA (82.2%) et les CHRS (65.6%). Ce service reste essentiel pour l'accès aux droits¹ des personnes à la rue ou accueillies en hôtel social.

En termes d'équipement, 30.8% des établissements disposent d'une restauration collective et 56.4% d'une possibilité de restauration individuelle. 40,2% proposent la distribution de produits alimentaires, de bons alimentaires, de tickets restaurant. Les structures qui semblent être les mieux équipées sont les centres d'accueil mère-enfants. A contrario les CADA proposent à 44% une possibilité de restauration individuelle et 1 structure sur 2 déclare distribuer des produits alimentaires ou tickets restaurant.

La restauration collective n'apparaît pas comme une alternative pour ces établissements.

¹ ASH 1^{er} mars 2019 : Etude intitulée «Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel » souligne l'importance de ce dispositif pour l'accès à la scolarité ».



<i>Services et projets de vie</i>	<i>Centres d'accueil mère-enfant</i>	<i>CHRS</i>	<i>Autres centres d'accueil</i>	<i>Maisons-relais</i>	<i>CADA</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Existence d'un accueil de jour</i>	.	19.5%	32.3%	7.0%	9.8%	13.9%
<i>Existence d'un conseil de la vie sociale, un conseil de concertation ou équivalent</i>	89.1%	77.1%	39.2%	75.0%	55.1%	67.7%
<i>Présence d'un centre d'appel 115 dans l'établissement</i>	.	21.2%	5.2%	1.7%	.	8.3%
<i>Existence d'une halte de nuit</i>	.	5.6%	10.8%	.	.	3.1%
<i>Présence d'une équipe mobile dans l'établissement</i>	.	13.7%	6.1%	.	.	5.5%
<i>Existence d'un comité de résidents</i>	26.6%	13.5%	.	35.0%	.	17.5%
<i>Présence d'un Service accueil orientation (SAO) dans l'établissement</i>	.	19.1%	17.8%	1.7%	.	8.8%
<i>Présence du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) dans l'établissement</i>	.	32.6%	6.0%	14.3%	.	16.2%

Par ailleurs, 14% des établissements, principalement les Autres centres d'accueil (33% d'entre eux), proposent un accueil de jour.

8% des établissements hébergent une plateforme 115. Il s'agit surtout de CHRS dont 33% intègrent un SIAO.

Les réponses des établissements montrent que la question de la participation des usagers est majoritairement prise en compte, au travers du conseil de vie sociale ou du comité de résidents. Les taux sont élevés pour les centres d'accueil mère - enfants (89%), les CHRS (77%) et les CADA (75%).

1.5 Financements spécifiques

Des financements sont prévus pour certaines structures d'hébergement.

26 structures déclarent bénéficier d'un financement du conseil départemental pour l'accueil de femmes enceintes ou mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans, essentiellement les structures dédiées et quelques CHRS.

Par ailleurs, 26 structures également, non nécessairement les mêmes, déclarent bénéficier d'un financement du ministère de la Justice pour l'accueil de personnes relevant de mesures judiciaires, essentiellement des CHRS.

Enfin, 1 maison-relais et 2 Autres centres d'accueil déclarent bénéficier d'un financement du ministère de la Santé pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

Dans l'enquête, la très grande majorité des structures ne reçoit aucun financement spécifique déclaré.



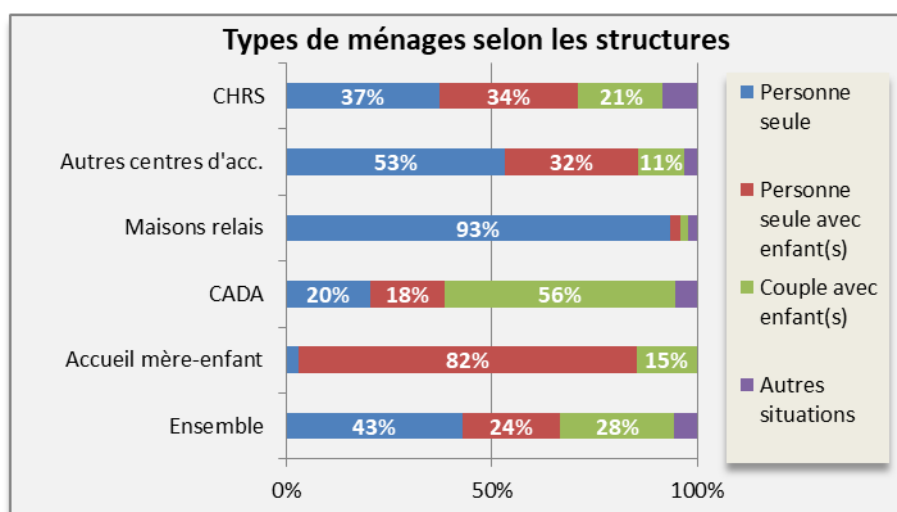
2 Le public présent dans les structures le 15 décembre 2016

À l'exception des structures dédiées – centres d'accueil mère-enfants, maisons-relais, résidences accueil et CADA – les CHRS et autres centres d'accueil reçoivent tous les publics

Toutes les structures enregistrent des augmentations par rapport à l'enquête 2012.

2.1 Personnes seules, familles, enfants

Environ 8200 personnes étaient déclarées accueillies au 15 décembre 2016 dans les structures d'hébergement de Nouvelle Aquitaine. Toutes n'ont pas été intégralement décrites dans l'enquête et seule la situation de 6354 personnes a été effectivement renseignée : 176 en centre d'accueil mère-enfants, 2506 en CHRS, 365 en Autre centre d'accueil, 1254 en maison-relais, et 2053 en CADA.



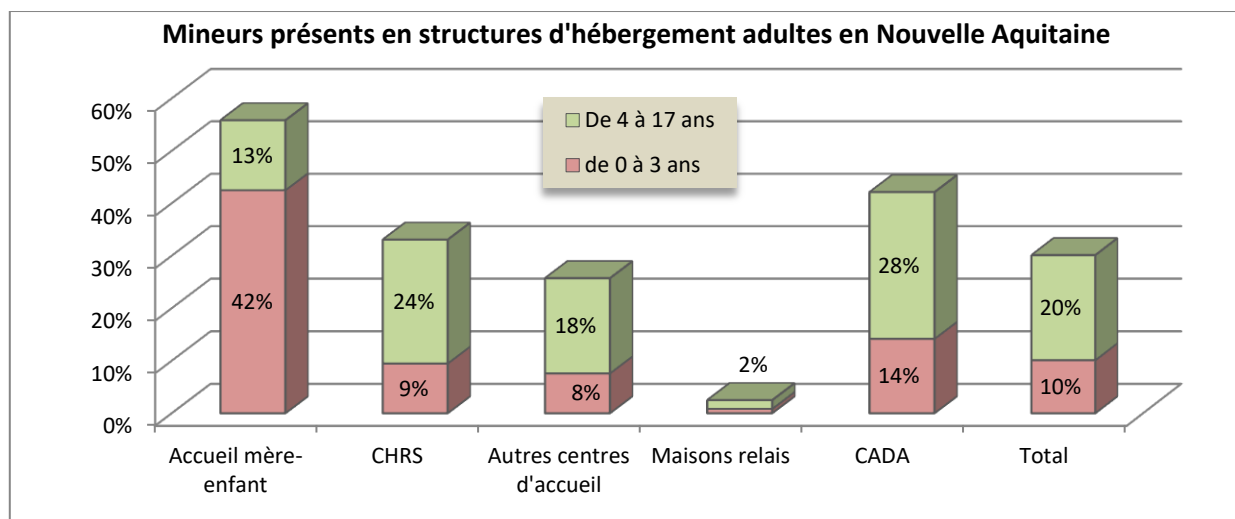
Les personnes accueillies en structures d'hébergement sont, pour 43%, des personnes seules sans enfant. En revanche, si l'on individualise les structures, on constate que le public est composé à 82% de personnes seules avec enfant dans les accueils mère-enfants et 56% de couples avec enfants dans les CADA. Dans ces derniers sont également présents, à la marge (3%), quelques personnes inscrites dans des « groupes » ; il s'agit souvent d'enfants arrivés avec une famille, sans lien de parenté.

Dans les CHRS, ces « groupes » sont en augmentation de 3,6 points. Il s'agit la plupart du temps de personnes étrangères.

En contrepartie, le nombre de personnes seules, avec ou sans enfant, diminue de presque 2%. Le nombre de couples avec enfants recule quant à lui de plus d'1 point.

Les personnes seules sont plus nombreuses en CADA, (11 points supplémentaires) et en maison-relais (2,4 points) par rapport à 2012.



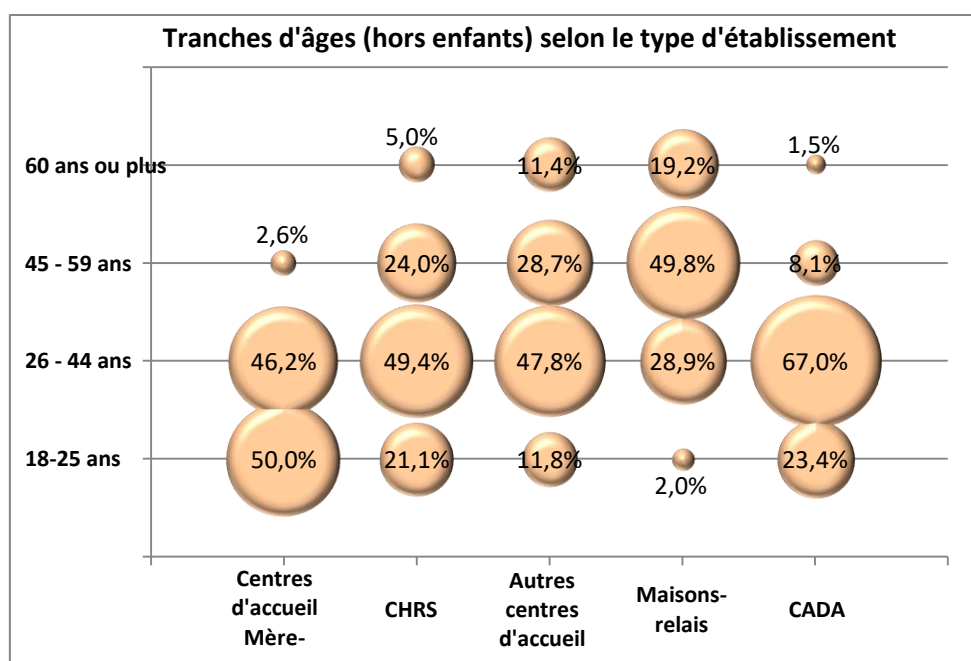


Comme en 2012, environ 30% du public de ces établissements est composé de mineurs. Ils représentent 42% des personnes dans les CADA, constituent encore le tiers des personnes accueillies en CHRS et plus de la moitié en accueil mère-enfants (56%). Il n'y a pas de mineurs âgés de plus de 7 ans dans les centres d'accueil mère-enfant. En revanche, les enfants très jeunes (3 ans ou moins) y sont naturellement très nombreux. Dans les autres types de structures, ces jeunes enfants représentent généralement le tiers de l'ensemble des mineurs.

2.2 Des personnes accueillies de tous âges

Les 26-44 ans représentent la moitié des personnes présentes dans les structures. Les 45-59 ans en représentent un quart, le reste étant constitué pour un tiers de personnes de 60 ans ou plus, et pour deux tiers de 18-25 ans.

La tranche d'âge la plus constante, quelle que soit la structure, est celle des 26-44 ans.



En maison-relais, 70% des personnes ont plus de 45 ans, ce qui pose à terme la problématique du vieillissement. La nature de la structure l'explique : les personnes sont amenées à y résider sur le long terme.

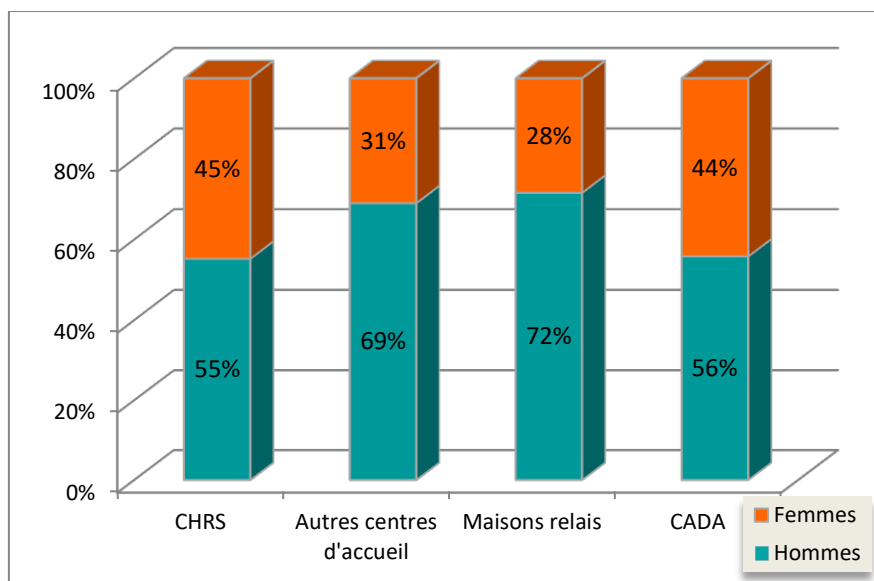


La moitié des jeunes femmes accueillies en centre d'accueil mère-enfants a moins de 25 ans et 6% ont 18 ans ou moins. Elles sont 1,3% à être mineures.

On observe également une différence d'âge selon le genre. Toutes structures confondues, l'âge moyen des hommes est de 41 ans alors que celui des femmes est de 37.6 ans. L'âge moyen est sensiblement plus élevé dans les CHRS (+3 ans) et surtout dans les Autres centres d'accueil (+6 ans). Il est assez proche en maison-relais, autour de 50 ans. Il est inférieur d'un an chez les hommes en CADA, respectivement 32.3 ans et 33.2 ans.

2.3 Hors structures mère-enfants, les hommes restent majoritaires en 2016

La répartition par genre des personnes adultes reste très dépendante du type de structure observé.



Les hommes sont majoritaires dans la plupart des structures. La proportion de femmes a diminué de 8 points par rapport à 2012.

2.4 Proportion d'étrangers hors CE en forte croissance

Deux personnes sur trois accueillies dans les établissements sociaux - hors CADA - étaient de nationalité française en 2016, alors qu'elles représentaient les trois quarts des effectifs en 2012.

Effectifs selon le type de places	Français		Étrangers de l'Union européenne		Étrangers hors Union européenne	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016
166-Accueil mère-enfants	73,3%	67,6%	3,9%	13,6%	22,8%	18,8%
214-CHRS	67,5%	55,2%	4,0%	5,2%	28,5%	39,5%
258-Maisons relais	96,0%	94,3%	1,1%	1,6%	2,9%	4,2%
443-CADA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Total hors CADA	76,2%	68,2%	3,1%	4,8%	20,7%	27,0%



En 2016 toutes les structures enregistrent une augmentation du nombre d'étrangers par rapport à 2012, mais c'est dans les CHRS qu'elle est la plus conséquente, avec plus de 10 points supplémentaires. Ce sont essentiellement des étrangers non membres de l'Union Européenne.

A contrario, dans les structures d'accueil mère-enfants la part des femmes issues de pays étrangers de l'Union Européenne est en forte augmentation, passant de 3,9% à 13,6%, alors que celle des femmes étrangères hors Union Européenne recule de 4 points.

2.5 Conditions antérieures de vie et motifs principaux d'admission

Le recours à l'hébergement social recouvre de multiples situations.

Motifs principaux d'admission	Accueil mère-enfants	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais	CADA	Total	Total hors CADA
Sortie de la rue	0,0%	11,9%	35,9%	4,1%	0,0%	7,6%	11,3%
Sortie d'établissement spécifique	1,7%	35,0%	20,3%	58,2%	6,0%	28,1%	39,0%
<i>Sortie de structure d'hébergement</i>	0,0%	28,3%	12,1%	23,2%	5,9%	18,2%	24,2%
<i>Sortie de service psychiatrique</i>	0,0%	0,6%	3,6%	23,3%	0,0%	4,9%	7,3%
<i>Sortie de prison</i>	0,0%	3,5%	2,5%	2,0%	0,0%	1,9%	2,8%
<i>Sortie d'autres institutions</i>	1,7%	2,7%	2,2%	9,7%	0,0%	3,1%	4,6%
Problématique de logement	0,0%	16,2%	18,1%	14,6%	0,0%	10,2%	15,2%
<i>Perte de logement</i>	0,0%	13,9%	13,2%	10,4%	0,0%	8,2%	12,2%
<i>Logement en surpeuplement</i>	0,0%	1,4%	0,0%	0,8%	0,0%	0,7%	1,1%
<i>Logement insalubre</i>	0,0%	0,9%	4,9%	3,4%	0,0%	1,3%	1,9%
Problématique familiale	52,0%	22,6%	15,9%	8,5%	0,0%	12,9%	19,2%
<i>Violence conjugale</i>	10,3%	11,3%	3,8%	0,8%	0,0%	5,1%	7,6%
<i>Rupture conjugale</i>	10,9%	6,1%	6,8%	1,8%	0,0%	3,4%	5,1%
<i>Rupture familiale</i>	30,9%	5,3%	5,2%	5,8%	0,0%	4,3%	6,5%
Travail, études, formation, emploi	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,3%
Arrivée sur le territoire français	0,0%	4,2%	1,6%	0,1%	72,1%	25,5%	2,6%
Autre	46,3%	9,6%	8,2%	14,6%	21,9%	15,6%	12,4%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Hormis les CADA qui accueillent exclusivement des personnes étrangères arrivées récemment sur le territoire français, et qui ont parfois transité par d'autres hébergements d'urgence non nécessairement institutionnalisés (hébergement de fortune, squat, ...), les principaux motifs d'admission dans les autres types d'établissements présentent plus de disparités.

Un nombre non négligeable de personnes, environ 40%, étaient déjà présentes dans des structures spécifiques, notamment d'urgence. La problématique de « la rue » concerne 11,3% des accueils hors CADA, mais elle est particulièrement fréquente dans les Autres centres d'accueil, ce qui confirme le rôle important de ces structures dans l'accueil des personnes en situation d'urgence ou en grande difficulté.

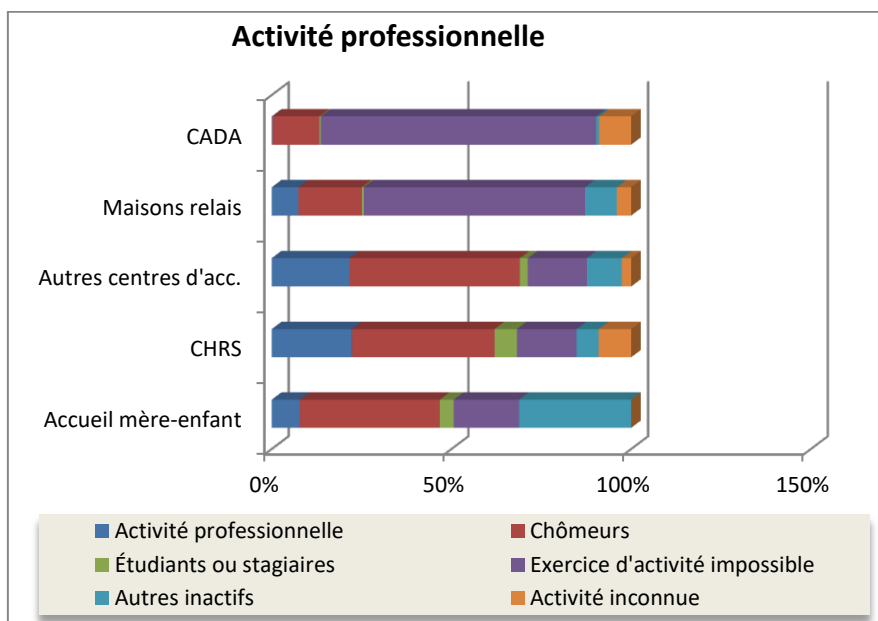


L'hébergement social est aussi mobilisé par des personnes qui ne connaissent pas nécessairement des difficultés économiques ou de santé, mais qui sont privées de leur logement antérieur plus ou moins brutalement. C'est la situation de 19,2 % des adultes hébergés pour une problématique familiale (violences conjugales, rupture avec le conjoint ou la famille), qui constitue le premier motif d'admission dans les centres d'accueil mère-enfants.

Un parcours social préexistant est encore plus fréquent chez les personnes en maison-relais, puisque plus de 60% d'entre elles étaient préalablement hébergées dans d'autres structures ou dans des institutions médicales ou médico-sociales.

2.6 Activité professionnelle des personnes hébergées

Même si 9 personnes sur 10 sont sans emploi à leur arrivée, nous constatons que l'accueil en structure n'est pas incompatible avec l'exercice ou le maintien d'une activité professionnelle ou d'insertion, excepté en CADA où la réglementation est plus restrictive.



C'est le cas pour 12% des personnes accueillies. Les personnes en CDD, intérimaires ou les saisonniers y représentent 5% du public accueilli. 2.5 % d'entre elles déclarent avoir un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Si les contrats aidés représentent 1.4%, l'insertion par l'activité économique reste très faible (1.2%).

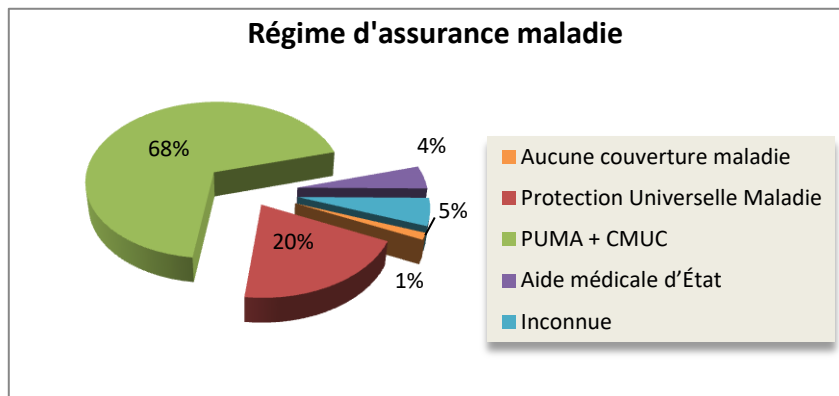
Les personnes dans l'incapacité administrative ou médicale d'exercer une activité sont en nombre important. Tout d'abord en CADA (76%), en maison-relais (50%), mais également en structure mère-enfants (18%) et en CHRS (15%). On notera que, même si les établissements d'hébergement accueillent sans condition de ressources, une participation financière est demandée aux personnes qui disposent d'un revenu issu d'un travail, d'un stage ou d'un des minima sociaux.

A la sortie des établissements 19% des personnes ont une activité professionnelle, majoritairement en CDD, intérimaire ou saisonnière. Les premiers concernés sont les sortants de CHRS et d'Autres centres d'accueil (16%) suivis des personnes en maison-relais (8%).



2.7 La couverture par l'assurance maladie

Toutes structures confondues, 2 personnes sur 3 sont prises en charge par le régime général de l'assurance maladie + la CMUC à leur arrivée en structure d'accueil.



En moyenne, seulement 1.3% des personnes n'ont aucune couverture maladie et 20% n'ont que la couverture maladie de base, la PUMA².

Ces taux peuvent varier selon le type de structure. En CHR, ce sont 71% des personnes accueillies (74% en Autres centres d'accueil) qui bénéficient de la PUMA + CMUC. On peut en déduire qu'environ 30% des personnes en CHR ne recourent pas à tous leurs droits santé.

Deux types de structures sont atypiques : les centres d'accueil mère-enfants, avec un taux de prise en charge PUMA + CMUC de 96 % et, à l'opposé, les maisons-relais où elle est de 43%. Dans ces dernières, 46% des personnes n'ont pas de complémentaire santé. Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées : un non-recours aux droits mais aussi un renoncement pour des personnes en Affection Longue Durée (ALD). C'est également dans cette catégorie de structure qu'il y a le plus de personnes sans aucune couverture santé (4.8%).

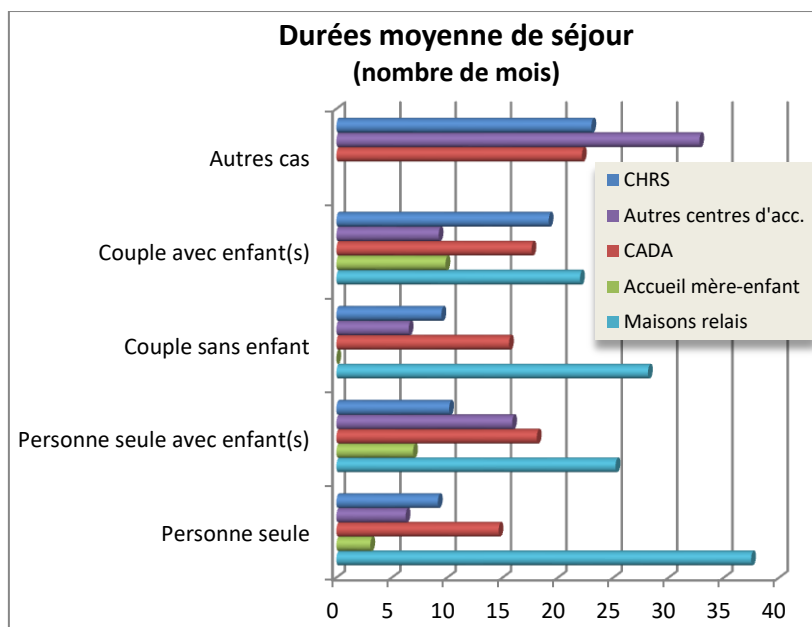
2.8 Durées moyennes de séjour

Les durées de séjour varient en fonction des structures. Elles sont beaucoup plus longues en maisons-relais que dans les autres types de structures, puisque ces dernières sont des structures de logement.

En CADA et en structure d'accueil mère-enfants la durée moyenne de séjour a été réduite de 2 mois depuis 2012. Les jeunes femmes restent en moyenne 7 mois en structure d'accueil mère-enfants. La durée moyenne de séjour des personnes hébergées en CADA est d'environ 1 an et demi. Avec un séjour moyen de 8,3 mois en 2016, la durée moyenne de séjour dans les Autres centres d'accueil a diminué de

² PUMA : Protection Universelle Maladie, mis en place au 1^{er} janvier 2016.





5 mois par rapport à 2012. En revanche, les CHRS, et surtout les maisons-relais, enregistrent une augmentation de leur durée moyenne de séjour. Elle est passée de 7,8 à 9,9 mois en CHRS, et de 23,6 à 37,2 mois en maison-relais, soit des hausses respectives de 2 mois et de 1 an.

2.9 La sortie des établissements

Toutes structures confondues, plus d'une sortie sur 2 se fait vers un logement ordinaire.

C'est le cas de 65% des personnes sortant de CHRS. Dans les Autres centres d'accueil, la sortie vers un logement personnel est presque aussi fréquente (62.6%). Par contre, un plus grand nombre de personnes se retrouve à nouveau en situation de précarité à la sortie (14%), **soit 4 points de plus par rapport aux sortants de CHRS.**

A la sortie des structures d'accueil mère-enfants, si 1 femme sur 2 retrouve un logement personnel, plus d'un quart d'entre elles (28%) sont orientées vers une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance. On peut faire l'hypothèse que ce sont les plus jeunes, voire les plus isolées, et qu'elles ont besoin de travailler la relation mère-enfants avec des professionnels avant de trouver leur autonomie dans un logement. Elles sont peu nombreuses à retourner vivre en famille ou avec leur conjoint (5.7%).

Pour leur part, 29 % des personnes sortant de CADA accèdent à un logement personnel social, 10.4 % se retrouvent en hébergement d'urgence et 35% connaissent une situation d'hébergement précaire ou inconnu.

En maison-relais, le séjour est plus durable et les sorties se font, pour la moitié des personnes, vers le logement ordinaire. Une petite part d'entre elles (8%) est orientée vers des établissements médicaux ou médico-sociaux et 9% vers des établissements pour personnes âgées.



3 Zoom sur l'accueil d'urgence dans les structures la nuit du 21 au 22 février 2017

70 % des adultes accueillis dans les structures d'urgence, cette nuit de février 2017, ont été orientés par le 115, 19 % par un service social et 5 % par un autre centre d'hébergement.

Les personnes accueillies sur des places d'urgence ont fait l'objet, à l'intérieur de l'enquête ES 2016, d'un questionnaire simplifié concentré sur la nuit du 21 au 22 février 2017 ».

Deux catégories d'établissements sont spécifiquement concernées par l'accueil d'urgence : les CHRS, qui disposent d'un quota de places destinées à cet accueil, et plus encore les Autres centres d'accueil. Ces places sont destinées à une prise en charge immédiate et pour une période réduite. Au total, elles représentent près de 12% des places disponibles en CHRS, et plus de 45% dans les « Autres centres d'accueil ».

Structure	Places	dont places d'urgence (y compris places hiver)	Ratio	Présents la nuit du 21 au 22 février 2017
CHRS	3129	368	11,8 %	698
Autres centres d'accueil	821	373	45,4 %	238
Ensemble	3950	741	18,8 %	936

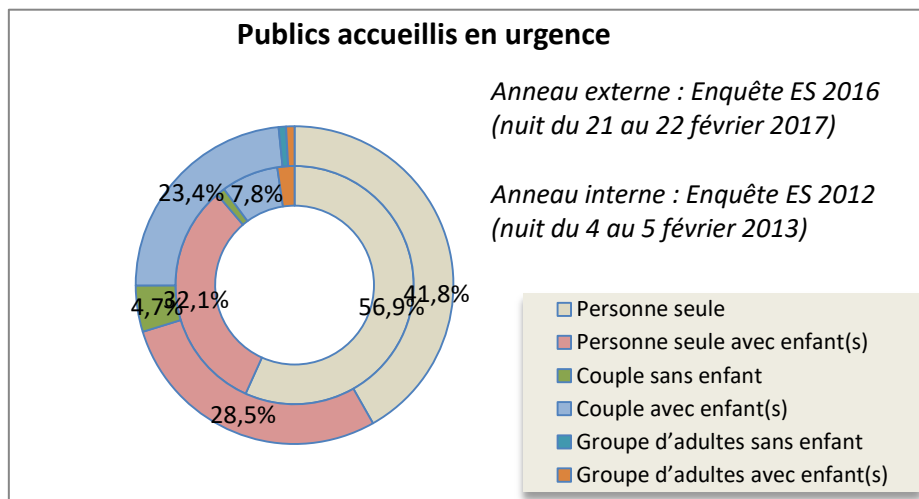
Plus de 900 personnes ont été recensées dans cette situation la nuit du 21 au 22 février 2017.

En comparaison avec la nuit du 4 au 5 février 2013 (volet Urgence de l'enquête ES 2012), on constate une augmentation de 80% des personnes accueillies.

3.1 Plus de familles qu'auparavant

Entre la nuit de février 2013 (enquête ES 2012) et la nuit de février 2017 (enquête ES 2016) on constate des changements notables pour tous les groupes de personnes accueillies: personnes seules, familles, familles monoparentales, couples sans enfant.





Entre les deux enquêtes, la proportion de personnes seules accueillies en urgence est passée de 57% à 42%. Dans le même temps, le nombre de personnes appartenant à des familles monoparentales a diminué de 32% à 28,5%. A contrario, le nombre de couples sans enfant a été multiplié par 3 entre ces deux dates. Les membres de familles avec enfant représentent désormais près du quart des personnes (23,4%), alors qu'elles n'étaient que 8% dans l'enquête précédente.

Cette augmentation s'explique à la fois par la hausse du nombre de familles et par leur taille moyenne. Lors de l'enquête ES 2016 (21 février 2017), les familles composées de couples avec enfants avaient en moyenne 3 enfants alors qu'elles en avaient 2 lors de l'enquête ES 2012 (le 4 février 2013). Ce phénomène s'observe aussi chez les familles monoparentales, bien que de façon plus modérée : le nombre d'enfants passe ici de 1,50 à 1,75 entre 2013 et 2017.

Il semble qu'il s'agisse moins désormais d'un parcours d'errance que d'une augmentation de la pauvreté.

3.2 Une démographie en évolution

Ce public est à majorité masculine. Hors enfants, il comprend 60% d'hommes, dont 58,5% en CHRS et 64% dans les Autres centres d'accueil. Dans ces derniers établissements, la proportion d'hommes a chuté de 10 points entre les deux enquêtes, alors qu'elle n'a quasiment pas bougé dans les CHRS.

C'est également un public jeune : plus de la moitié des personnes majeures accueillies en CHRS et dans les Autres centres d'accueil a moins de 35 ans.

Un tiers des personnes adultes hébergées est de nationalité française, 7% viennent d'un autre pays européen et 58% sont originaires d'un pays extérieur à l'Union Européenne.



4 Les personnels dans les structures d'accueil

4.1 Profils des personnels

En 2016, sur les 8 676 places des 159 établissements répondants (hors CPH, ATSA et HUDA), plus de 2000 professionnels étaient employés dans les différentes structures. Les données récoltées lors de l'édition 2012 de l'enquête étaient proches, avec 156 établissements et près de 1900 professionnels.

<i>Emplois principaux en équivalent temps plein</i>	<i>Accueil mère-enfants</i>	<i>CHRS</i>	<i>Autres centres d'accueil</i>	<i>Maisons relais</i>	<i>CADA</i>	<i>Total</i>
Personnel de direction	11,7%	16,2%	14,0%	10,6%	27,5%	16,0%
Directeur ou responsable de l'établissement	0,7%	4,2%	5,4%	2,9%	6,5%	3,9%
Personnel de gestion ou agent administratif	7,9%	9,4%	8,5%	6,3%	16,4%	9,6%
Autre	3,2%	2,6%	0,1%	1,4%	4,6%	2,5%
Personnel des services généraux	30,5%	31,1%	20,3%	19,2%	9,7%	25,6%
Agent de service général	13,7%	5,5%	2,6%	4,0%	0,5%	5,7%
Ouvrier professionnel	4,7%	4,5%	3,1%	2,7%	6,5%	4,4%
Surveillant de nuit	11,0%	14,2%	12,0%	1,1%	0,0%	9,9%
Autre	1,1%	7,0%	2,7%	11,4%	2,7%	5,5%
Personnel d'encadrement sanitaire et social	5,6%	6,3%	7,9%	7,5%	6,0%	6,4%
Chef de service éducatif ou cadre socio-éducatif	4,2%	4,4%	4,2%	3,8%	3,3%	4,2%
Autre personnel d'encadrement	1,4%	1,8%	3,6%	3,7%	2,7%	2,3%
Personnel éducatif, pédagogique et social	36,7%	44,7%	51,4%	62,7%	55,1%	47,6%
Educateur spécialisé y compris de la PJJ	19,3%	17,8%	10,0%	8,2%	11,3%	15,2%
Moniteur éducateur	3,0%	7,1%	7,4%	10,8%	4,2%	6,5%
Assistant de service social	0,1%	4,9%	2,3%	1,7%	11,0%	4,2%
Conseiller en économie sociale familiale	2,2%	4,6%	0,8%	5,0%	16,0%	5,3%
Animateur social	0,9%	2,6%	12,0%	10,1%	3,5%	4,4%
Autre personnel éducatif, pédagogique, social	11,1%	7,8%	18,8%	26,9%	9,1%	12,1%
Personnel médical	1,0%	0,1%	0,3%	0,0%	0,0%	0,2%
Psychologue et personnel paramédical	14,5%	1,6%	6,1%	0,0%	1,7%	4,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Éducateurs spécialisés et surveillants de nuit sont les premiers personnels que l'on retrouve dans les structures. Le taux d'encadrement – effectifs en équivalent temps plein (ETP) pour 100 places – est en moyenne de 22 % dans la globalité des établissements. Il est de 10 % pour les CADA et 52 % pour les centres d'accueil mère-enfants.

Sur l'ensemble des établissements, les deux tiers (65 %) du personnel sont des femmes. La moyenne d'âge est de 43 ans. La moitié du personnel a moins de cinq ans d'ancienneté dans les établissements, mais un quart y est présent depuis plus de douze ans. Près de trois personnes sur

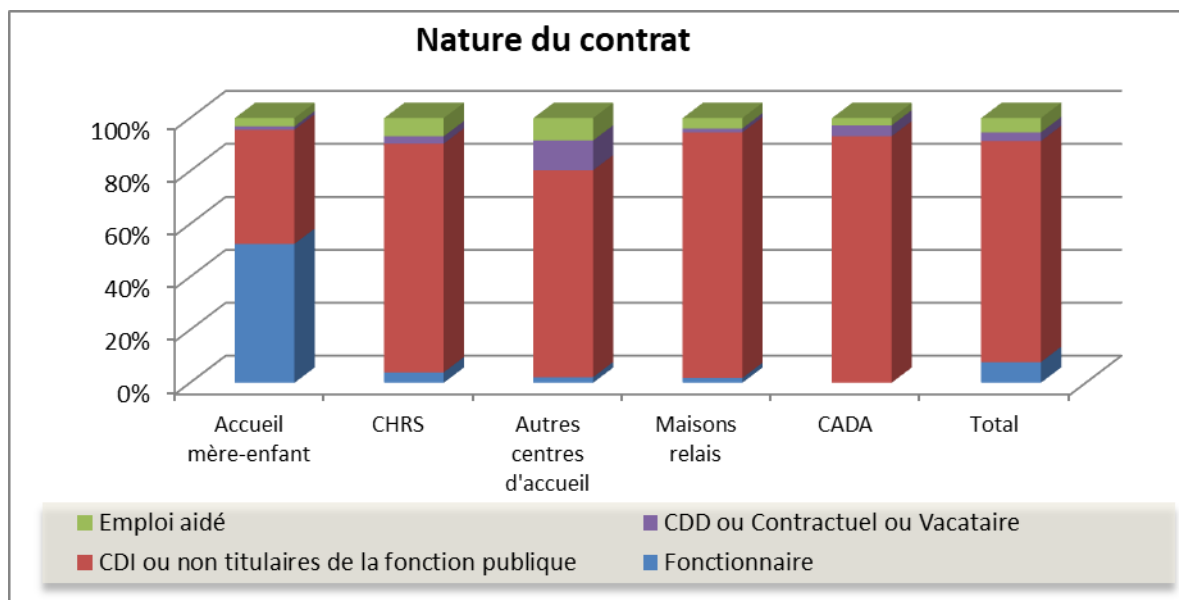


cinq (58 %) exercent leur activité à temps partiel dans les structures, ce qui n'exclut pas une activité à temps plein puisque les structures employeuses peuvent gérer plusieurs établissements. Dans les centres d'accueil mère-enfants les personnels travaillent moins fréquemment à temps partiel que dans les autres types de structures. En CHRS, CADA ou maisons-relais, on retrouve plus souvent un travail à temps partiel et une répartition des personnels sur plusieurs structures.

Ce sont les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux qui travaillent le plus fréquemment à temps complet. Les chiffres issus de l'enquête montrent par ailleurs que les personnels de direction (directeurs, responsables de gestion et d'administration) travaillent fréquemment à temps partiel car ils répartissent leur temps plein sur plusieurs structures.

4.1 Nature des contrats

Concernant le statut juridique des établissements, l'enquête met en évidence le statut associatif comme largement dominant dans la plupart des établissements. Ceci explique que la grande majorité des personnes sont employées sur des contrats de droit privé. Seuls les centres d'accueil mère-enfants se distinguent par leur forte proportion de fonctionnaires titulaires (environ 50%.)



Pour les autres structures, les contrats sont souvent des CDI (plus de 80% des contrats), signe de la stabilité de l'emploi. Les CDD sont peu nombreux, souvent inférieurs à 3% des emplois mais dépassent 10% dans les seuls Autres centres d'accueil.

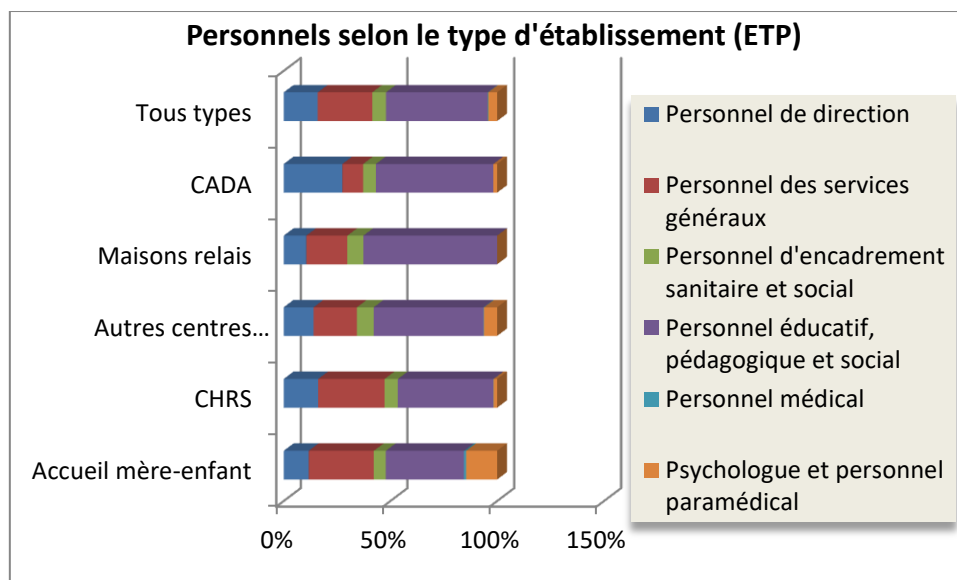
Les emplois aidés ne sont pas beaucoup plus fréquents (environ 5% des emplois) et sont, là encore, légèrement plus présents dans les Autres centres d'accueil (8,5%).

Pour information, de nombreux employeurs publics ou associatifs peuvent gérer à la fois un CHRS, une maisons-relais, un CADA. C'est pourquoi on trouvera dans les pages suivantes des temps de travail du personnel éventuellement répartis sur plusieurs structures.

4.2 Des emplois très divers

Le socle du personnel de tous ces établissements est constitué de professionnels du secteur socio-éducatif.



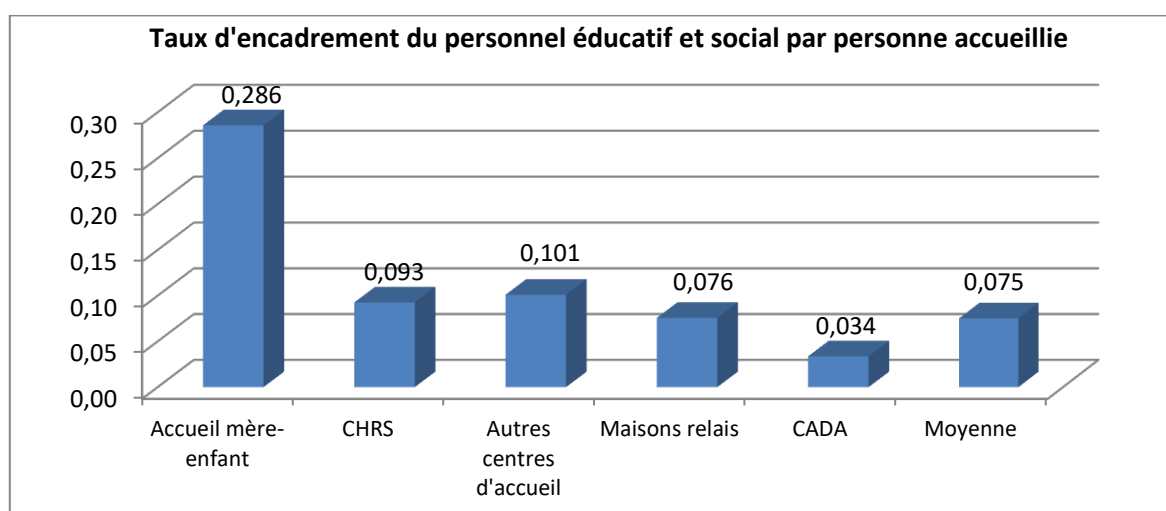


En équivalent temps plein (ETP), pratiquement une personne sur deux est un professionnel éducatif, pédagogique et social (cf. annexe 1). Le personnel d'encadrement sanitaire et social ne représente que 6.4%. Dans les personnels des services généraux on constate la présence de 10% de surveillants de nuit, répartis sur les accueils mère-enfants, les CHRS et les Autres centres d'accueil.

En structures mère-enfants et en CHRS on retrouve essentiellement des éducateurs spécialisés (respectivement 19 et 18%). En maison-relais, plutôt des hôtes de pension de famille (16.3%), des animateurs (10%) ainsi que des aides médico-psychologiques (7.5%). Les personnels sociaux - conseillers en économie sociale et familiale et assistants de service social - sont présents en particulier dans les CADA (16 et 11%). Dans les Autres centres d'accueil figurent de nombreux animateurs sociaux (12%). A la marge, entre 0.2 et 1.6 ETP, on trouve quelques vacations de médecins, de psychologues, d'infirmiers et d'auxiliaires de puériculture.

Cette dernière profession représente 9% en ETP du personnel des structures d'accueil mère-enfants, lesquelles concentrent la majeure partie des professions médicales et paramédicales, globalement peu représentées dans les établissements d'hébergement.

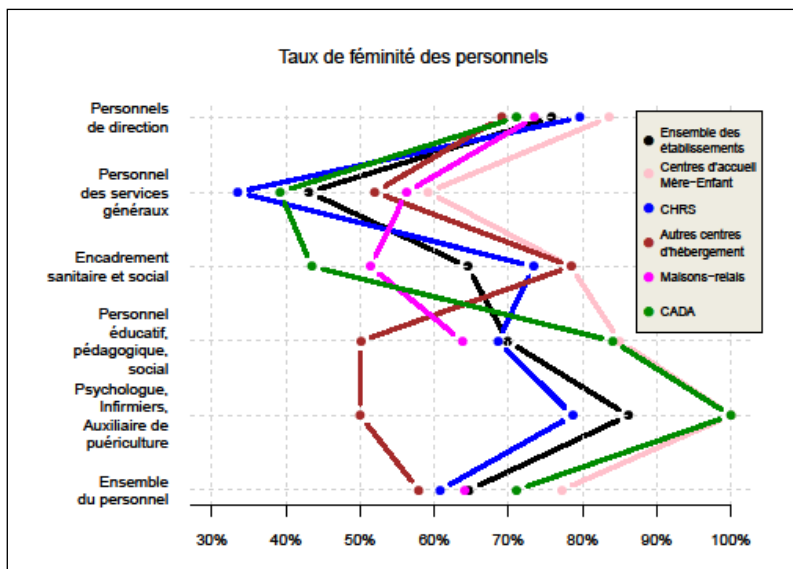
4.3 Taux d'encadrement socio-éducatif



Le taux d'encadrement varie fortement. Les personnels dans les centres d'accueil mère-enfants représentent 0.3 ETP par personne accueillie. A l'extrême opposé, le taux d'encadrement est 10 fois moindre dans les CADA avec 0.03 ETP par personne présente.

4.4 Des emplois encore majoritairement occupés par des femmes

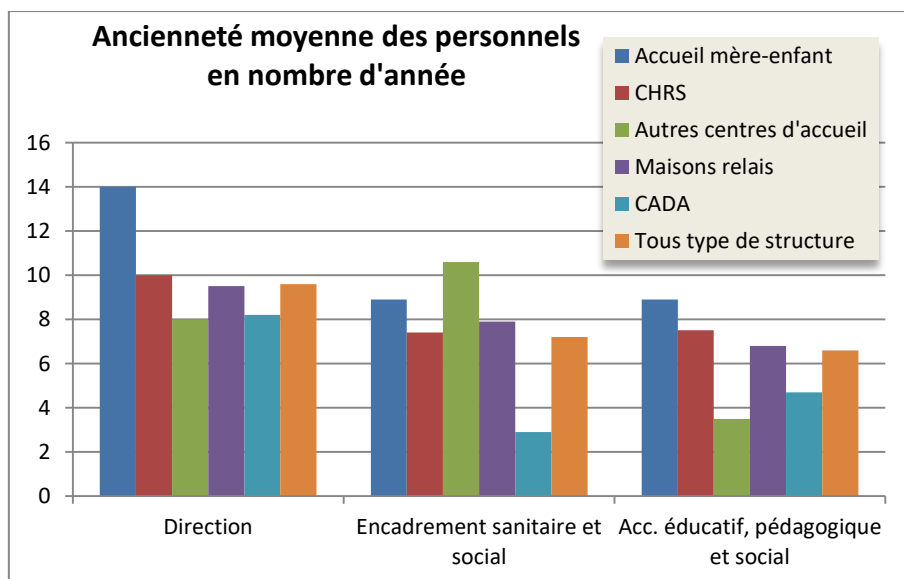
L'enquête souligne que ces métiers sont essentiellement exercés par des femmes (2/3 des personnels). Elles représentent les trois quarts des emplois dans les centres d'accueil mère-enfants, environ 60% dans les CHRS ou dans les Autres centres d'accueils.



Note de lecture : Plus de 70% des personnels en CADA sont des femmes. Ce taux descend à 40% concernant les personnels des services généraux.

4.5 Grande variabilité de l'ancienneté selon les structures

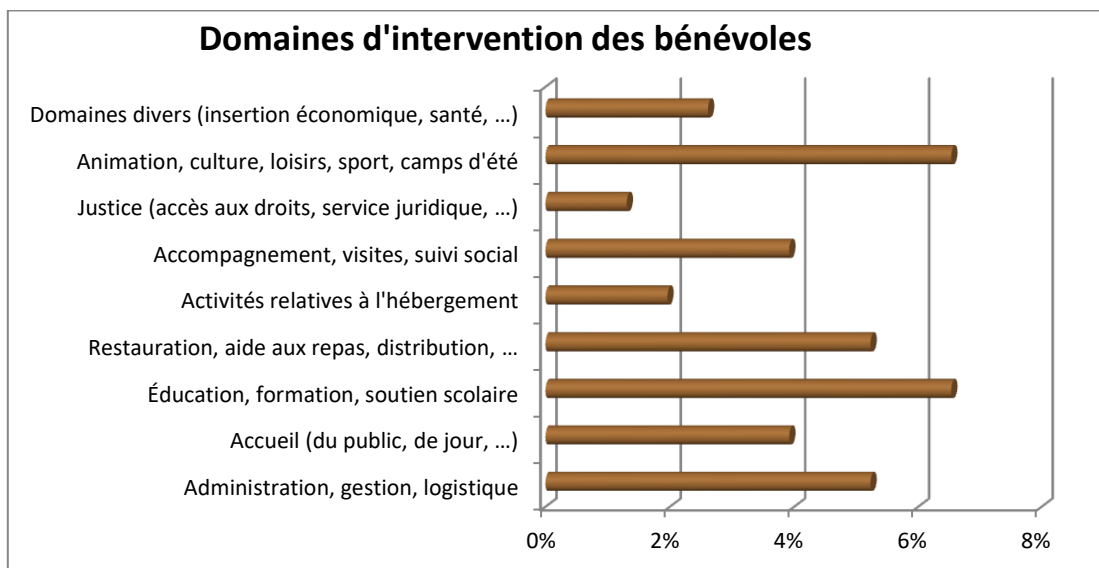
L'ancienneté dans un établissement est en moyenne de 8 ans. L'enquête montre qu'à l'exception des personnels d'encadrement sanitaire et social, c'est dans les centres d'accueil mère-enfants que les personnels restent le plus longtemps. La nature des contrats de travail, la qualité de l'emploi sont certainement des facteurs favorisant la stabilité du personnel dans ce type de structure.



A l'opposé, la rotation semble plus fréquente dans les Autres centres d'accueils et dans les CADA. Dans ces derniers en particulier, les personnes ayant des fonctions d'encadrement sanitaire ou social ont peu d'ancienneté, de l'ordre de 3 ans.

4.6 Quelques rares bénévoles

Quelques bénévoles interviennent dans les structures. Sur le graphique ci-après, les domaines d'intervention les plus importants concernent les activités d'animation ou d'éducation et, de façon moindre, des activités administratives et d'aide à la restauration. Toutefois, il s'agit de volumes mineurs et très dépendants du type d'établissement. Par exemple, Il n'y a aucun bénévole dans les centres d'accueil mère-enfants. On en trouve assez peu en CHRS, CADA ou maisons-relais, souvent une moyenne inférieure à 1 bénévole. Seuls les « Autres centres d'accueil » requièrent plus fréquemment leur intervention.



Conclusion

L'enquête ES pour adultes en difficulté sociale, dont la dernière version s'est déroulée en 2017, à partir des données de l'année 2016, nous a permis d'analyser le profil des structures d'hébergement, des personnes qui y sont accueillies et des personnels qui y travaillent.

Ces structures disposaient de 8850 places d'accueil en Nouvelle Aquitaine, dont 8245 étaient occupées au 15 décembre 2016.

Si les établissements répondent à des publics et des problématiques différents, le socle de leur activité est de proposer, outre l'hébergement proprement dit, une aide aux démarches administratives et juridiques ainsi qu'un accompagnement à la vie sociale, à l'emploi, et au logement.

Les personnes hébergées arrivent essentiellement après un parcours institutionnel, notamment d'urgence, une rupture familiale ayant entraîné la perte de leur logement, ou bien un parcours d'errance dans la rue ou de l'habitat précaire. Un véritable travail est réalisé durant le séjour car une sortie sur deux est orientée vers un logement dit « ordinaire ».

Ces personnes sont majoritairement des hommes, dans la plupart des structures, même si le taux de femmes est en évolution. La tranche d'âge des 26-44 ans représente la moitié des personnes accueillies, mais le public de ces établissements est composé d'environ 30% de mineurs qui accompagnent leurs parents.

Si certaines personnes accueillies ont cependant un emploi et représentent sans doute ce que l'on appelle « les travailleurs pauvres », un grand nombre est dans l'incapacité administrative et médicale de travailler. L'activité professionnelle ou d'insertion augmente peu à la sortie de la structure. Sur le plan de leur santé, ces personnes ont, dans l'ensemble, une couverture santé correcte – globalement 2 personnes sur 3 bénéficient de la PUMA et de la CMUC -.

Concernant le zoom effectué sur les structures d'urgence la nuit du 21 au 22 février 2016 on constate que les familles sont plus nombreuses et qu'elles ont plus d'enfants que lors de la précédente enquête.

L'essentiel du personnel est constitué de professionnels socio-éducatifs, majoritairement féminins (2/3 des personnels), employés essentiellement par le secteur associatif et occupant de plus en plus fréquemment un emploi réparti sur plusieurs établissements gérés par le même employeur.

Une restitution de cette enquête au niveau national a été réalisée par la DREES ; les résultats peuvent être consultés à partir du lien :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/hebergement-des-personnes-en-difficulte-sociale-140-000-places-fin-2016-en>



Les établissements enquêtés au titre de l'enquête ES 2016 relevaient de l'offre en matière d'hébergement ou de logement adapté, ou celle à destination des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Les établissements répondants à l'offre d'hébergement ou de logement adapté étaient les suivants :

- **Centres d'accueil mère-enfants**

Ils accueillent des femmes enceintes et des mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans.

- **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**

Les CHRS accueillent des personnes ou familles qui connaissent de graves difficultés d'ordre économique et social. Certains accueillent des publics spécifiques (femmes victimes de violences, personnes sorties de prison, etc.).

- **Les Autres centres d'accueil**

Centres d'hébergement hors CHRS. On y compte aussi les communautés Emmaüs, ou les centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État. Ils sont essentiellement dédiés à l'hébergement d'urgence des personnes en difficulté ou au soutien et à l'accompagnement social en accueil de jour.

- **Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)**

Les FJT accueillent des jeunes jusqu'à 25 ans (30 pour certains), en cours d'insertion sociale et professionnelle, avec une aide socio-éducative.

Certains FJT sont agréés Résidence Sociale.

Ils sont inscrits dans le CASF (code de l'action sociale et des familles), donc soumis à autorisation préfectorale.

- **Les maisons-relais (ou pensions de famille cf. introduction)**

Structures de logement adapté, accueillant sans limitation de durée des personnes aux faibles ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme. Les résidences-accueil s'adressent plus spécifiquement à des personnes présentant des troubles psychiques.

- **Les résidences sociales**

Structures généralistes, elles offrent une solution de logement meublé à des personnes en difficulté sociale ou économique, ayant un besoin de logement temporaire, éventuellement avec un accompagnement léger.

Elles ont des profils variés et accueillent des publics très diversifiés : jeunes en emploi, en insertion ou étudiants, personnes en formation professionnelle, personnes ou familles en difficulté mais en capacité d'occuper un logement autonome. Elles peuvent être des FJT ou des foyers pour travailleurs migrants (FTM) transformés, ou bien des structures créées « ex nihilo ». Non inscrites dans le CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) elles ne sont pas soumises à autorisation mais à un agrément délivré dans le cadre du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).



- Les foyers pour travailleurs migrants (FTM)
En voie de disparition, ils sont progressivement transformés en résidences sociales.

Trois catégories de structures font partie du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés :

- **Les centres provisoires d'hébergement (CPH)**
Ils sont destinés aux personnes ayant obtenu le statut de réfugiés ou la protection subsidiaire, qui ont besoin d'un accompagnement pour préparer leur insertion. Seules les personnes sans logement ni ressources peuvent y être accueillies.
- **Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)**
Ils accueillent des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'instruction de leur dossier par l'OFPRA (Office Français des Réfugiés et Apatrides) et la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile). Ils assurent l'hébergement et l'accompagnement administratif, social et médical jusqu'à 3 mois après l'obtention d'un statut.
- **Les accueils temporaires du Service de l'asile (ATSA)**
Dispositif d'urgence national pour demandeurs d'asile placé sous la coordination de l'Office Français Immigration - Intégration (OFII). Ils sont mobilisés en l'absence de places disponibles dans les CADA.



